



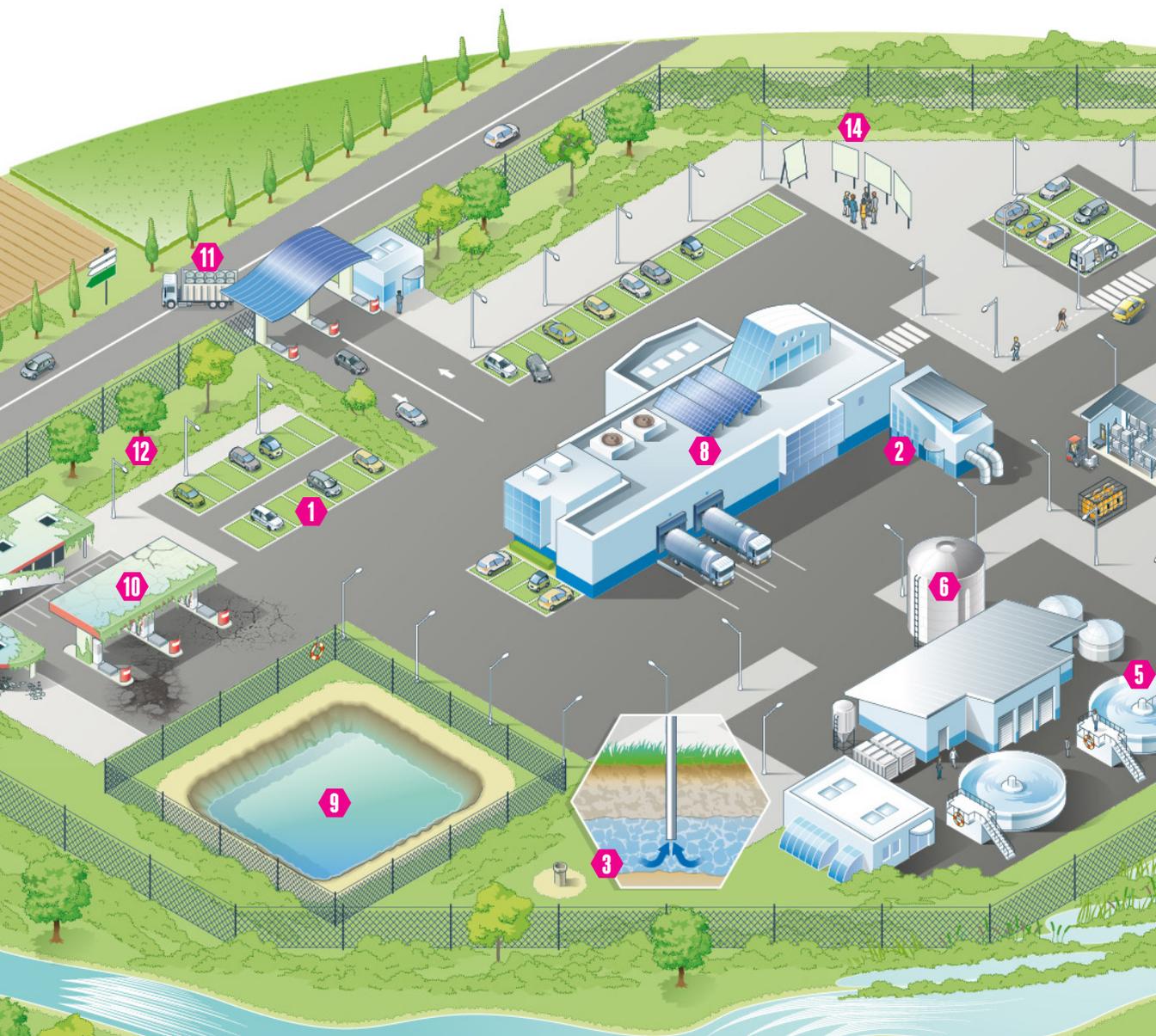
L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide les industriels (grandes et moyennes entreprises)

JUILLET 2016



En matière de gestion durable de la ressource en eau et de lutte contre la pollution issue des activités économiques non agricoles, **l'agence de l'eau Rhin-Meuse** donne la **priorité** aux actions d'**économies d'eau**, de **réduction des émissions de pollution toxique** et à la **résorption des foyers de pollution classique** identifiés comme prioritaires.

L'agence de l'eau module ses aides en fonction de la priorité des projets pour l'atteinte du bon état des eaux. Les aides sont allouées dans le respect des règles d'attribution de l'encadrement communautaire des aides de l'État à la protection de l'environnement ou, pour certains investissements, dans le respect du règlement des aides de minimis.



Prise en compte du développement durable

L'agence de l'eau est susceptible d'accorder des modalités d'aide plus avantageuses à tout projet éligible justifiant, à bénéfice équivalent sur la ressource en eau, le choix d'une solution renforçant de façon économiquement responsable la prise en compte du développement durable.

Les aides accordées par l'agence de l'eau Rhin-Meuse sont des subventions, sauf indication contraire.

Les taux d'aide indiqués sont des taux d'aide maximum.



INTERVENTIONS (sur la base de montant plafond)	FORME ET TAUX D'AIDES MAXIMUM			
	Action prioritaire		Action non prioritaire	
	Grande entreprise	Entreprise moyenne	Grande entreprise	Entreprise moyenne
ETUDES (dont recherche substance dangereuse pour l'eau, plan de désherbage dans le cadre d'une démarche zéro pesticide, diagnostic préalable à des travaux rivières, inventaire de zones humides...)	50%	60%		
TRAVAUX				
1 Gestion des eaux pluviales par des techniques alternatives (noues et fossés, tranchées drainantes)				
2 Economies d'eau (vulnérabilité quantitative des ressources, réduction notable des prélèvements nets d'eau)	40%	50%		
3 Moyens de mesures et de contrôle				
4 Création de zones de rejets végétalisées				
5 Ouvrage d'épuration				
6 Filière et gestion des boues d'épuration				
7 Opération préliminaire à l'épuration				
Réduction de production des déchets dangereux pour l'eau	40%	50%	20%	25%
8 Technologies propres				
11 Prévention ou réduction des risques de pollutions accidentelles ou par temps de pluie				
10 Réhabilitation de sites pollués				
Création ou modernisation d'installations collectives d'élimination des déchets dangereux pour l'eau		35%		
AIDE AU FONCTIONNEMENT Aide pour la bonne gestion des déchets dangereux pour l'eau Aide réservée aux entreprises moyennes	50% dans le cadre d'une opération collective sectorielle ou territoriale 25% dans les autres cas			
12 INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE ZERO PESTICIDE (lutte biologique, plantes couvre-sol, matériel alternatif)	60% dans la limite des taux autorisés par l'encadrement communautaire			
13 RESTAURATION, PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES				
14 ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION Prestations externalisées Prestations réalisées en régie	80% dans la limite des taux autorisés par l'encadrement communautaire 220 €/JOUR			

Pour les aides accordées par l'agence de l'eau Rhin-Meuse aux petites entreprises et à l'artisanat, un guide spécifique est disponible.

Dans le cadre de son 10^{ème} programme d'intervention, l'agence de l'eau Rhin-Meuse **soutient les projets** de nombreux partenaires (collectivités, industriels et artisans, agriculteurs, associations) **ciblés sur les priorités de l'eau et des milieux aquatiques**, et qui sont nécessaires à l'atteinte des objectifs environnementaux fixés dans le plan de gestion des eaux du bassin Rhin-Meuse.

Ainsi **l'agence de l'eau donne la priorité de ses interventions** à la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole ou d'origine industrielle et artisanale (pour ce qui concerne la pollution toxique), à la restauration écologique des cours d'eau et des zones humides. **L'agence de l'eau affirme également** une volonté d'action pour la protection des captages d'eau potable et l'encouragement aux économies d'eau en anticipation aux effets du changement climatique.

.....





Votre contact à l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Départements 08, 52, 55, 88

Service territorial Moselle amont et Meuse :
 mam@eau-rhin-meuse.fr / 03 87 34 46 83

Départements 54, 27

Service territorial Moselle aval et Sarre :
 mas@eau-rhin-meuse.fr / 03 87 34 47 04

Départements 67, 68

Service territorial Rhin supérieur et III :
 rsi@eau-rhin-meuse.fr / 03 87 34 47 53

Suivi administratif des aides accordées

Service de gestion des aides :
 sdga@eau-rhin-meuse.fr

L'agence de l'eau

L'agence de l'eau, établissement public du ministère en charge du développement durable, a pour mission la reconquête et la préservation du bon état de toutes les eaux naturelles (rivières, nappes, zones humides...) et la lutte contre les pollutions de toute origine.

A cet effet, elle met en œuvre, dans le cadre de la politique nationale de l'eau et de l'Union européenne, la stratégie du comité de bassin, instance délibérante des acteurs de l'eau du territoire du grand bassin versant hydrographique.

Pour ce faire, elle finance des projets territoriaux ciblés, développe la planification, exploite des données pour évaluer l'état des eaux, organise la participation et l'information des acteurs et du public, soutient la coopération humanitaire et transfrontalière. Chaque habitant et usager économique du bassin Rhin-Meuse contribue à ce programme par le biais de redevances versées à l'agence de l'eau.

**Formaliser sa demande d'aide...
 mode d'emploi sur :
www.eau-rhin-meuse.fr**



Agence de l'eau Rhin-Meuse
 Rozérieulles - BP 30019
 57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
 agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr

